

VOTRE INSCRIPTION

La réparation des dommages corporels

Venez à deux !

-50%
de réduction
pour le second
participant !



COMMENT S'INSCRIRE ?

COURRIER LexisNexis Formations
141, rue de Javel - 75747 Paris cedex 15

FAX 01 45 58 94 35

E-MAIL formations@lexisnexus.fr

INSCRIPTION PAR TÉLÉPHONE

0 811 466 446

Prix d'un appel local

LIEU DE FORMATION

LIEU PARIS - Cercle National des Armées
8, place Saint Augustin - 75008 Paris

MÉTRO Saint-Augustin

RER Ligne A (Auber)

PARKING à 50 mètres, Square Marcel Pagnol

FRAIS DE PARTICIPATION

Les frais de participation comprennent :
la formation, le dossier pédagogique,
la restauration ainsi que la veille par
Internet.

RÈGLEMENT

- Ci-joint le règlement par chèque bancaire à l'ordre de LEXISNEXIS
- Par virement à notre banque CIC SUD, compte n°30066 10947 0001000270289
- Règlement à réception de la facture

COMMANDEZ LE DOSSIER PÉDAGOGIQUE DE CETTE FORMATION

- Je souhaite commander __ exemplaire(s) du dossier pédagogique au prix unitaire de 199 €HT (238 €TTC).

SIGNATURE ET CACHET OBLIGATOIRE MG-10C172

PARIS

JEUDI 16 DÉCEMBRE
9h00 à 17h30

- Tarif abonné LexisNexis : 849 €^{HT} (soit 1015,40 €^{TTC})
- Tarif non abonné : 949 €^{HT} (soit 1135 €^{TTC})

À l'issue de la formation, une facture valant convention de formation et une attestation de présence sont adressées au client.

MES COORDONNÉES (1^{er} participant)

MME Mlle M. N° CLIENT (si vous le connaissez)

NOM / PRÉNOM

ÉTABLISSEMENT / SOCIÉTÉ

ADRESSE

CODE POSTAL

LOCALITÉ

VOTRE ACTIVITÉ

E-MAIL

TEL

SIRET

ADRESSE DE FACTURATION SI DIFFÉRENTE

MES COORDONNÉES (2nd participant)

-50% de réduction soit 507,70 €^{TTC} (abonné) ou 567,50 €^{TTC} (non abonné)

MME Mlle M. N° CLIENT (si même établissement)

NOM / PRÉNOM

E-MAIL

TEL

ADRESSE DE FACTURATION SI DIFFÉRENTE

Conformément à la réglementation en vigueur, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification pour toute information vous concernant.

CONDITIONS D'ANNULATIONS ET DE REMPLACEMENT

Toute demande d'annulation d'une inscription doit être notifiée par écrit à LexisNexis et lui parvenir au moins 10 jours avant le début de la formation. Pour toute annulation effectuée moins de 10 jours avant ou en cas d'absence du stagiaire, LexisNexis facturera à l'entreprise inscrite 100% du prix de la formation, montant non imputable sur votre budget de formation. Les remplacements de participants sont admis sous réserve d'appartenir à la même entreprise. Le nom et les coordonnées de ce nouveau stagiaire doivent être confirmés par écrit à LexisNexis.

LexisNexis se réserve le droit d'ajourner une session, au plus tard 10 jours avant le début de celle-ci, si le nombre de participants prévu est jugé pédagogiquement insuffisant. Dans ce cas, LexisNexis s'engage à prévenir immédiatement chaque stagiaire, par écrit. LexisNexis se réserve le droit de changer d'intervenant en cas d'empêchement de l'un d'eux.

À propos de la prise en charge de votre formation : le Fonds Interprofessionnel de Formation des Professionnels Libéraux accorde une prise en charge partielle d'une journée de formation par an aux avocats, avoués, notaires, administrateurs judiciaires, huissiers de justice non salariés. La demande doit être faite, auprès du FIFPL, au minimum 15 jours avant la date de la formation : FIFPL, Maison des Professions Libérales - 35-37, rue Vivienne - 75003 Paris cedex 02 - Tél. 01 55 80 50 00 - Fax 01 55 80 50 29

LexisNexis est enregistré sous le numéro 11 75 40593 75.

 LexisNexis®

LexisNexis Formations

JEUDI 16 DÉCEMBRE - PARIS

La réparation des dommages corporels

Sous la direction scientifique de
Patrice JOURDAIN

Avec les interventions de
Jean-Michel GRANDGUILLOTTE
Mireille BACACHE
Marie-Christine LAGRANGE

1 JOURNÉE
D'ÉTUDE
+
1 OUVRAGE LITEC
OFFERT
«CODE DES
ASSURANCES 2010»

BÉNÉFICIER D'UNE ANALYSE PRÉCISE et complète de l'actualité en droit de l'indemnisation des dommages corporels

MAÎTRISER LES DERNIÈRES ÉVOLUTIONS techniques ainsi que l'actualité jurisprudentielle

BÉNÉFICIER D'UN ÉCHANGE INTERACTIF entre professionnels et du savoir-faire des experts de la matière



TOUTES VOS SOLUTIONS D'INFORMATION ET DE GESTION

Recherche et Information

Logiciels de Gestion Métier

Gestion du Risque

Développement de Clientèle



LexisNexis®

OFFERT AVEC VOTRE FORMATION

Votre dossier pédagogique



Le dossier pédagogique compile les principaux textes cités, les copies en texte intégral des décisions dont il sera question et de nombreux autres documents jugés particulièrement pertinents et utiles (extraits de fascicules du JurisClasser, articles de revues, bibliographies...).

Il vous est remis en début de formation.



Votre ouvrage Litec offert
"Code des assurances 2010"



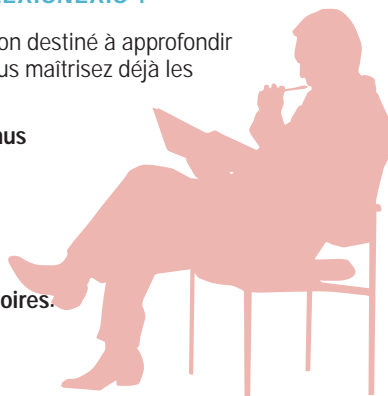
Sous la direction de Bernard Beignier et Jean-Michel Do Carmo Silva
(Édition commentée)

- Plus de 200 pages de tableaux d'indemnisation des dommages corporels fondé sur 2 000 décisions de cours d'appel
- 18 annexes thématiques permettant de disposer d'un panorama complet des textes intéressants le droit des assurances
- Un index détaillé et précis qui facilite l'utilisation de l'ouvrage
- Inclus : une sélection de conventions FFSA-GEMA (CIDECOP, CIDRE, etc.)

POURQUOI PARTICIPER À UNE JOURNÉE D'ÉTUDE LEXISNEXIS ?

Une journée d'étude LexisNexis est un concept de formation destiné à approfondir vos connaissances juridiques sur une thématique dont vous maîtrisez déjà les fondements.

- ✓ Rencontrer et échanger avec des spécialistes reconnus
- ✓ Obtenir des réponses concrètes pour vos dossiers
- ✓ Être alerté sur les points clés à surveiller en priorité
- ✓ Développer votre réseau professionnel
- ✓ Valider efficacement vos heures de formation obligatoires.



JEUDI 16 DÉCEMBRE - PARIS

La réparation des dommages corporels

9h00 : Accueil des participants

9h30 : début des travaux

ANALYSE DE LA JURISPRUDENCE RÉCENTE

• Préjudices réparables

- Préjudices extrapatrimoniaux (déficit fonctionnel, préjudice d'agrément, préjudice sexuel, préjudice d'anxiété, spécifique de contamination...)
- Préjudices patrimoniaux (tierce personne, logement adapté, actualisation des pertes de revenus...)
- Préjudices des victimes indirectes (incidence des pensions de reversion et des revenus postérieurs au décès)

par Patrice JOURDAIN

Pause

• Recours des tiers payeurs

- Incidence des prestations versées par les assureurs de personnes et des prestations d'assistance
- Imputation des rentes d'accident du travail, imputation du capital-décès
- Droit de préférence de la victime

par Mireille BACACHE

• Aggravation du préjudice et demandes nouvelles

- Incidence de la jurisprudence récente sur l'autorité de la chose jugée

par Mireille BACACHE

12h45 : Déjeuner

14 heures : Reprise des travaux

ÉVALUATION PRÉJUDICES ET ASPECTS PRATIQUES DE LA RÉPARATION

• Préjudices patrimoniaux des victimes directes

- Préjudices patrimoniaux temporaires
- Préjudices patrimoniaux permanents

par Jean-Michel GRANDGUILLOTTE

Pause

• Préjudices extra-patrimoniaux des victimes directes

- Préjudices extrapatrimoniaux temporaires
- Préjudices extrapatrimoniaux permanents
- Préjudices extrapatrimoniaux évolutifs

par Marie-Christine LAGRANGE

• Préjudices des victimes par ricochet

- Préjudices en cas de décès de la victime directe
- Préjudices en cas de survie de la victime directe

par Jean-Michel GRANDGUILLOTTE

17h30 : Fin des travaux

INTERVENANTS

SOUS LA DIRECTION SCIENTIFIQUE DE :

- Patrice JOURDAIN, Professeur à l'Université Panthéon-Sorbonne (Paris I), Directeur du Centre de Recherches en Droit Privé (CRDP)

AVEC LES INTERVENTIONS DE :

- Jean-Michel GRANDGUILLOTTE, Avocat au Barreau de Lyon, Certificat de spécialisation en réparation du préjudice corporel, DIU traumatisme crânien de l'enfant et de l'adolescent

- Mireille BACACHE, Professeur à l'Université René Descartes (Paris V)

- Marie-Christine LAGRANGE, Conseiller à la Cour d'appel de Paris



VOTRE LIEU DE FORMATION

A Paris, le Cercle National des Armées est idéalement situé dans le 8^e arrondissement. A Lyon, l'Hôtel Mercure se trouve en plein cœur de la ville, près de la gare TGV. Chaque lieu dispose d'équipements aussi modernes que confortables pour favoriser l'étude et les échanges.